



Société pédagogique genevoise

Genève, le 20 février 2007

Monsieur
Charles BEER
Conseiller d'Etat en charge du
département de l'instruction publique
Case postale 3925
1211 Genève 3

Plan d'études annuel

Monsieur le conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

Dans le cadre des discussions au sujet des modifications à apporter au règlement de l'enseignement primaire (C1 10.21), nous avons entendu à maintes reprises l'association refaire l'école (Arle) réclamer un plan d'études annuel. L'Arle a exigé ce document pour juin 2007, afin que, dans son idée, les enseignant-e-s puissent se l'approprier durant leurs vacances d'été et être prêt-e-s pour la rentrée.

Pour notre part, nous savons que le plan d'études annuel est contenu dans le classeur des objectifs d'apprentissage (2000). Et que ce plan n'a rien de nouveau ou de lien direct avec la rénovation tellement honnie par l'Arle puisqu'il s'agit simplement du plan d'études romand approuvé par la CDIP (GRAP-1987 et 1989), décliné dans sa version genevoise (1990), tous les cantons ayant adapté le GRAP selon des spécificités locales. Le classeur offre ainsi l'avantage de procurer dans un seul document les objectifs d'apprentissage, les attentes de fin de 2P, 4P et 6P, et un plan d'études, en y incluant également le plan d'études de mathématiques validé par la CIIP (1997). Par ailleurs, les cantons romands travaillent actuellement à l'élaboration d'un nouveau plan d'études romand (PER), prévu pour 2008.

Ces éléments ont été portés à la connaissance de l'Arle en séance. Malgré cela, ses revendications sont restées identiques. Les représentant-e-s de la division moyenne de cette association, bien qu'aujourd'hui à la retraite, n'auraient pas dû ignorer l'existence de ce plan d'études annuel puisqu'il s'agissait, il n'y a pas si longtemps, de leur outil de travail principal. Mais ce fait n'est pas pour nous étonner. Par contre, que l'Arle persévère dans son erreur est non seulement emblématique de l'inadéquation de ses propositions en général mais constitue encore une forme de mépris – une de plus – à l'égard du corps enseignant. En effet, au travers des déclarations intempestives de l'Arle, nos collègues passent aux yeux de l'opinion publique pour des fonctionnaires pusillanimes, incapables de remplir leur mission d'éducation et de planifier les activités d'apprentissage. Ce travail de sape n'est pas vraiment nouveau, mais nous regretterions qu'il continuât sans démenti formel. Ce n'est pas une victoire à une votation sur un objet aussi populiste que les notes qui autorise à dire n'importe quoi sans qu'il y ait rectification.

L'association professionnelle a toujours été prête à dénoncer les iniquités de l'Arle et la vacuité de certains de ses propos. La SPG n'a pas toujours été soutenue autant qu'elle le méritait par votre département ou la direction. Aujourd'hui, nous aimerions que, très clairement, vous annonciez que les élucubrations de l'Arle ont assez duré et qu'il n'est pas dans vos intentions de répondre à ses moindres desiderata.

./.

Rappelons quand même que l'Arle qui veut apporter tant de modifications au règlement de l'enseignement primaire ignorait au mois d'octobre 2006 encore, de l'aveu même de ses représentants, la version du C1 10.21 en vigueur à la rentrée 2005. L'Arle combattait en fait un outil qu'elle ne connaissait pas et qui était pourtant à disposition dans toutes les écoles primaires genevoises...

En ce qui concerne le point précis du plan d'études annuel, nous ne comprendrions pas s'il y avait une entrée en matière de votre part. Cela signifierait en effet que, si vous répondiez favorablement à ce vœu, non seulement vous obligeriez la direction et nos collègues des secteurs de formation à se consacrer à un travail de singe – et nous espérons bien qu'ils refuseraient, avec notre soutien, de se prêter à ce simulacre – mais vous prendriez une décision qui aurait pour conséquence que l'ensemble du corps enseignant se sentirait insulté.

Accepter – ou plutôt faire semblant – d'agréer à cette demande de l'Arle pour des raisons stratégiques et politiciennes, lui donner satisfaction à moindre prix puisque ce qu'elle demande existe déjà et qu'il suffirait d'extraire les pages « jaunes » du classeur des objectifs d'apprentissage et de les emballer dans une couverture toute neuve, serait peu digne, méprisant pour les professionnel-le-s de l'enseignement et constituerait de surcroît, à nos yeux, un très mauvais signe sur la manière dont l'instruction publique est dirigée. Poudre aux yeux, manque de respect des organismes consultés ; nous pourrions presque ressentir une certaine commisération à l'égard de l'Arle... C'est tout dire.

En conclusion, nous espérons donc que nos impressions négatives et les alertes qui nous sont rapportées ne sont pas vraiment fondées et que, si vous demeuriez dans une incertitude, aussi infime soit-elle, nous serons entendus. Nous restons à votre disposition pour de plus amples explications.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller d'Etat, cher Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le comité :



Olivier BAUD, président

- Copie :
- à M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du département de l'instruction publique
 - à M. Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire
 - à M. Jean-Luc Boesiger, responsable du centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP)
 - aux écoles primaires genevoises
 - à M. André Duval, président de l'Arle